

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS

Canada : \$1.50.— Ville de Québec, États-Unis et Pays
de l'Union postale, 82.00 (10 fr.).

Doivent être payés d'avance

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103 rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujo sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



CASAVANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 22 à 4 claviers, 147 à 5 claviers, 416 à 2 claviers, etc. ...

Les plus remarquables sont celles de
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada)
L'université de Toronto.
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve
L'église Notre-Dame, Montréal.
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal
La cathédrale de Montréal.
La basilique de Québec
La basilique d'Ottawa.
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
Le Grand Opéra de Boston.
L'église Saint-François-Xavier, New-York
La cathédrale de Trois-Rivières.
La cathédrale de Chicoutimi.
La cathédrale de Nicolet.

A MM. LES CURÉS

VOUS AVEZ BESOIN DE...

\$10,000

\$25,000

\$50,000

\$100,000 ?

*Pour votre église, votre presbytère,
votre école?*

Adressez-vous à nous, nous pouvons vous obtenir ces sommes à d'excellentes conditions.

Nous payons comptant et préparons les procédures nécessaires

Versailles, Vidricaire, Boulais, Ltée.
MONTREAL

Représentants

HAMEL & MACKAY, NOTAIRES

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tél. 4455

REMPLISSEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à le 191
MM. HAMEL & MACKAY, notaires,
Québec.

Messieurs,

Veillez donc m'adresser, sans obligations de ma part, les conditions pour un emprunt de \$.....dont

a besoin la { *fabrique de*
c. scolaire de.....

Signature.....

Adresse.....

Ne Toussez Plus ! Employez, dès le début d'un rhume

=TAROL=

et votre rhume guérira facilement. Tarol est composé de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et autres médicaments efficaces. Il soulage et guérit toutes les affections des voies respiratoires.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

2

Si vous êtes Fatigués, Surmenés, Epuisés, Neurasthéniques, vous trouverez dans

"BROMA"

"Tonique pour les nerfs"

le reconstituant par excellence de l'organisme en détresse. Il répare les pertes, tonifie et régénère le système nerveux.

En vente partout.—Dr Ed. Morin & Cie., Limitée, Québec, Can.

FORTIFIEZ VOS POUMONS et préservez-vous de la Grippe, des Bronchites, des Rhumes en employant le

=VIN MORIN=

CRÉSO-PHATES

C'est le reconstituant par excellence pour tous ceux qui sont faibles de poitrine et sujets aux rhumes.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

2

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Eali 51
National 159

Bureau 82 rue St-Pierre Téléphone 263
Résidence: 15, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,

MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC

CANADA

MATTE & MATTE

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-
ventaire — Préparation de bilan —
Fidé-commis — Administration de
biens de succession — Perception
— Compromis entre Débiteurs et
Créanciers — Liquidation de fail-
lite.

**88, rue St-Pierre,
QUEBEC.**

POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100 lbs

Et le CHARBON de BOIS " CASTOR " au mirot

PRIX CONVENABLES.

CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.

Département de Québec.

LEO GAUDRY,

Gérant

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3321

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserve : Deux millions deux cent mille piastres.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNE sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quel que chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargne :

| Ans | \$5.00 | \$10.00 | \$15.00 | \$20.00 | \$25.00 | \$30.00 |
|-----|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
| | PAR MOIS | | | | | |
| 1 | \$ 60.95 | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2 | 123.73 | 247.51 | 371.51 | 495.17 | 618.93 | 742.70 |
| 3 | 188.41 | 376.89 | 565.48 | 754.03 | 942.49 | 1130.97 |
| 4 | 255.05 | 510.19 | 765.18 | 1026.73 | 1275.83 | 1580.97 |
| 5 | 323.72 | 647.53 | 971.53 | 1295.48 | 1619.25 | 1942.06 |
| 6 | 394.44 | 789.00 | 1183.80 | 1578.53 | 1973.05 | 2367.61 |
| 7 | 467.30 | 934.76 | 1402.49 | 1876.12 | 2337.55 | 2804.99 |
| 8 | 542.37 | 1084.92 | 1637.79 | 2170.56 | 2713.06 | 3256.59 |
| 9 | 619.70 | 1238.61 | 1889.59 | 2480.07 | 3099.94 | 3719.80 |
| 10 | 699.38 | 1395.93 | 2166.93 | 2812.94 | 3498.49 | 4195.05 |
| 11 | 781.47 | 1568.17 | 2472.45 | 3182.27 | 3909.09 | 4690.77 |
| 12 | 866.04 | 1752.33 | 2806.90 | 3584.84 | 4332.12 | 5198.27 |
| 13 | 953.17 | 1950.60 | 3169.66 | 4026.14 | 4779.92 | 5721.21 |
| 14 | 1042.93 | 2068.13 | 3564.73 | 4511.73 | 5251.88 | 6260.06 |
| 15 | 1135.38 | 2227.09 | 4000.07 | 5045.43 | 5779.41 | 6818.10 |
| 16 | 1230.64 | 2418.64 | 4480.49 | 5624.98 | 6355.93 | 7398.91 |
| 17 | 1328.78 | 2637.95 | 5000.07 | 6251.73 | 6986.85 | 7998.00 |
| 18 | 1429.87 | 2886.19 | 5566.61 | 6928.29 | 7673.65 | 8622.91 |
| 19 | 1534.03 | 3068.55 | 6180.07 | 7651.15 | 8414.45 | 9282.29 |
| 20 | 1641.35 | 3283.21 | 6926.61 | 8426.06 | 9214.46 | 9982.29 |
| 21 | 1751.91 | 3504.35 | 7799.07 | 9260.11 | 10084.46 | 10718.00 |

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

| | |
|-------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins | 2 sous |
| de 5.00 à \$10.00 | 6 " |
| de 10.00 à 30.00 | 10 " |
| de 30.00 à 50.00 | 15 " |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous même que celui des Postes et des Messageries (Express). Il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL.

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLÔMÉ : "A. A. F. A." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ: ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUEBEC

Téléphone 77

GARAND & THIBAUT,

DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, de juillet 1900)

SIEGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé \$2,000,000.00
Capital payé et surplus au 30 juin 1919 . . . \$3,000,000.00
Actif total, au delà de \$31,000,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon. Sir ROBINSON LAPOINTE, C.P., de la Maison Laporte, Martin (Léon), administrateur de Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W. F. CANAL, Capitaliste.

Vice-Président et directeur général: M. TARDYON BERNIERE.

M. G. M. BOSSOUIN, Président de la "Canadian Pacific Ocean Service, Limited."

L'hon. NATHAN GARDNER, C. L., ex ministre de l'Agriculture, président de la Cie de Culpes de Chicoutimi.

M. L. J. O. BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin (Léon).

M. M. CHEVALIER, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LACOURT, ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

L'hon. N. PÉRONNEAU, Ministre sans portefeuille de la province de Québec, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. J. B. ROLLAND, Président de la Compagnie de papier Rolland.

56 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard. Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

SUCCURSALES DE QUÉBEC :

83 RUE ST-PIERRE

LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT

BOULEVARD LANCELIER

J.-ALPH. FUGÈRE, GÉRANT

Bovril pour la cuisine d'été.

Les cuisiniers, qui connaissent leur affaire, se servent du BOVRIL tout le long de l'année. BOVRIL est la meilleure viande sous la forme la plus commode. Une cuillerée ici et là fait un monde de différence dans la saveur des soupes et des sauces. Ne restez jamais sans BOVRIL à la cuisine.



SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 769. — Quarante-Heures, 769

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Foi et piété, 770. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Certains recueils à soumettre au Saint-Siège, 772. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 773. — L'abbé Benjamin Demers, 777. — VARIÉTÉS : Les trois états de Jacques l'aveugle, 779. — LES LIVRES, 784.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 10 août. — IX ap. Pent. et 2e d'août. S. LAURENT, 2 cl.
Lundi, 11. — S. TIBURCE ET STE SUZANNE, martyrs.
Mardi, 12. — STE CLAIRE, vierge.
Mercredi, 13. — SS HIPPOLYTE ET CASSIEN, martyrs.
Jeu. 14. — Vigile de l'Assomption.
Vendredi, 15. — ASSOMPTION DE LA B. V. M. *dbl. 1 cl.*
Samedi, 16. — S. JOACHIM, Père de la B. V. M. *dbl. 2 cl. (Jeûne)*
Dimanche, 17. — X ap. Pent. 3e d'août SOL. DE L'ASSOMPTION.

QUARANTE-HEURES

10 août, St-Patrice (Grande-Allée) ; Stadacona. — **12,** Précieux-Sang (Lévis).
 — **14,** N.-D. du Perpétuel-Secours. — **16,** Dominicaines (Chemin St-Louis).

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

FOI ET PIÉTÉ

La foi et la piété ont entre elles une étroite parenté ; mais elles ne sont pas sœurs : ce sont la mère et la fille. Absolument parlant, la foi peut exister sans la piété ; on entend assez souvent dire, en effet, qu'un homme n'est pas pieux, mais qu'il a la foi. On ne peut pas dire, au contraire, d'un homme qu'il est vraiment pieux, s'il n'a pas la foi. Et cela se comprend très bien, puisque la foi, strictement parlant, est indépendante de la piété, tandis que la piété naît de la foi.

La foi est essentiellement un acte de l'intelligence : c'est l'adhésion de l'esprit aux vérités révélées par Dieu à cause de l'autorité infaillible de Celui qui les révèle. Par la foi, nous croyons à des mystères que nous ne pouvons nous expliquer, mais, en même temps, nous nous expliquons très bien pourquoi nous y croyons. Dieu étant infiniment supérieur à l'homme et la vérité même, nous comprenons que son intelligence voie un nombre infini de choses que notre esprit borné ne peut connaître, tout comme un homme supérieurement intelligent connaît beaucoup de vérités que l'ignorant ne peut savoir. Aussi, lorsque l'histoire vient nous apprendre que Dieu a révélé aux hommes certaines de ces vérités qu'il est seul à connaître, en ayant jugé la révélation nécessaire à notre salut, nous donnons, avec l'aide de Dieu, notre assentiment à ces vérités. C'est pourquoi saint Paul dit que la foi, est en même temps, *substantia sperandarum rerum*, la substance des choses qu'il faut espérer, et *argumentum non apparentium*, la preuve des vérités qui ne se voient pas. C'est pourquoi, aussi, la foi, bien que n'étant nullement contraire à la raison, est au-dessus des forces naturelles de l'intelligence humaine et un pur don de Dieu. C'est une adhésion surnaturelle à des vérités surnaturelles.

Aussi, la foi est-elle nécessaire au salut : *sine fide impossibile est placere Deo* (Hebr. 11). Et saint Jean dit d'une façon encore plus précise : *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te Deum verum, et quem misisti Jesum Christum*. On ne peut donc être sauvé si

l'on n'a pas la foi en un Dieu créateur et rémunérateur : *Accedentem ad Deum oportet credere, quia est, et quod inquirantibus remunerator sit* (Hebr. 11).

La piété, elle, n'est pas aussi absolument nécessaire au salut. *Pietas ad omnia utilis est*, dit saint Paul, mais il ne dit pas *necessaria est*. Aussi, la piété ne peut pas remplacer la foi dans l'œuvre du salut ; elle ne nourrit pas la foi, mais c'est, au contraire, la foi qui doit la nourrir. Encore un coup, la foi est la mère de la piété.

Cela ne veut pas dire que la piété n'ait pas un rôle important à jouer dans la religion, puisqu'elle y est utile pour tout, *ad omnia utilis est*. La piété est, en effet, cette vertu spéciale par laquelle l'homme manifeste à Dieu son amour et sa reconnaissance comme l'enfant bien-né le fait envers son père. Le chrétien doit donc cultiver avec soin la piété dans son âme. Mais ses actes de piété tireront surtout leur valeur méritoire de sa foi ; ils ne seront salutaires qu'en autant qu'ils seront véritablement des actes de foi.

Aussi, les actes de piété qui accompagnent une vie de péché continuels ou des actes contraires à la foi sont sujets à caution ; et l'on a droit de se demander si cette piété est vraiment la fille de la foi ou bien la fille de l'hypocrisie ou de l'illusion. De nombreux actes de piété qui marcheraient de pair avec de nombreux actes de malhonnêteté, dans la vie commerciale ou dans la vie politique, seraient de nature à éveiller les soupçons sur la pureté de la foi de l'homme qui pratiquerait, avec une égale ardeur, et les uns et les autres. Des manifestations de piété populaires qui seraient mêlées à des actes nettement contraires à la doctrine et aux prescriptions de l'Église, comme des mouvements d'agitation révolutionnaire, des grèves violentes et des émeutes, ne jetteraient pas un jour bien favorable sur la foi des populations catholiques qui se livreraient assez indifféremment et aux unes et aux autres. Une vie très mondaine et des communions très fréquentes, quand on les trouve associées dans une même personne, ne donnent pas une bien grande idée de la foi de cette personne.

C'est dire que le salut des hommes, comme le salut des peuples, se trouve dans une foi éclairée par une solide formation

doctrinale plutôt que dans la fréquence plus ou moins grande des manifestations pieuses. C'est dire, aussi, que la prédication ne doit jamais cesser de faire connaître et aimer Jésus-Christ et son Évangile, l'Église, sa doctrine et son histoire. C'est dire, enfin, qu'un peuple connaissant et raisonnant bien sa foi aura toujours, et comme naturellement, une piété éclairée et pratique, où l'élément sensible ne sera pas abandonné au contrôle capricieux d'un tempérament variable, et qui restera inébranlablement ferme dans les épreuves comme dans la joie, dans les périodes de crise comme dans les temps de paix.

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

CERTAINS RECUEILS A SOUMETTRE AU SAINT-SIÈGE

(Décret *In Congregatione generali*)

Dans leur réunion générale, tenue au Vatican, le 29 mars 1919, les Éminentissimes et Révérendissimes cardinaux de la sainte Église romaine chargés des affaires des Congrégations religieuses ont jugé opportun de prescrire à tous les Instituts et Congrégations de religieuses de droit pontifical(1) de soumettre à l'examen et à la correction de cette S. Congrégation tous les recueils de coutumes et d'usages ou tous autres livres de ce genre quel qu'en soit le titre (*Coutumier*, etc.) — à l'exception des Constitutions approuvées — ainsi que les prières propres à l'institut et qu'elles ont accoutumé de réciter en commun. Cette règle sera appliquée aux nouveaux Instituts à approuver.

S. S. Benoît XV, après avoir ouï le rapport du Secrétaire en son audience du 31 mars, a approuvé la décision des Éminentissimes cardinaux et a ordonné qu'un décret soit promulgué sur ce sujet.

La Sacrée Congrégation ordonne donc, en vertu du présent décret, à tous et à chacun des Instituts ou des Congrégations religieuses de droit pontifical, ainsi qu'aux pieuses associations qui, approuvées par le Saint-Siège, se composent de femmes vivant en commun à l'instar des religieuses, quoique sans vœu, de transmettre à ladite S. Congrégation, dans le délai d'un an, tous les livres susmentionnés.

(1) D'après le Nouveau Code de droit canonique (Can. 488 § 3), la " *Religion de droit pontifical* " est une Religion approuvée par le Saint-Siège ou ayant reçu le décret de louange ; la " *Religion de droit diocésain* " est celle qui, fondée par un Ordinaire, n'a pas encore obtenu le décret de louange.

Les Révérendissimes Ordinaires des diocèses où résident les Supérieures générales des Instituts ou Congrégations de femmes que concerne le présent décret, veilleront à les informer de l'obligation qui leur est imposée. Ils leur feront connaître que l'usage desdits recueils est cependant autorisé jusqu'à une éventuelle décision contraire de la S. Congrégation.

R. card. SCAPINELLI, *préfet.*

Maur M. SERAFINI, O.S.B., *secrétaire.*

[Traduction de la " Documentation catholique "].

CHRONIQUE DIOCÉSAINES

Journée des œuvres. — Dimanche, le 6 juillet, avait lieu à St-Paul de Montminy, une journée des œuvres catholiques à la suite d'une retraite paroissiale prêchée par M. l'abbé E.-V. Lavergne. Le matin à la grand'messe, il y eut sermon sur les œuvres de presse catholique par le prédicateur de la retraite.

Il n'y a qu'un point, dit-il, sur lequel l'Église et la franc-maçonnerie s'accordent : c'est sur la nécessité du journal, de la presse en général.

D'un côté les Papes demandent de fonder et de soutenir les journaux catholiques.

De l'autre, les chefs de la maçonnerie demandent de propager par tous les moyens possibles le mauvais journal, la mauvaise presse. Comment, nous catholiques, avons-nous répondu à l'appel de nos chefs ?

Au Canada, il y a près de sept millions d'habitants dont quatre millions de non-catholiques et près de trois millions de catholiques.

Or, sur mille quatre cents publications de toute sorte qui s'impriment au Canada, il y en a cinquante qui sont aux mains des catholiques.

Après avoir prouvé combien sont grands les besoins d'une presse catholique et indépendante, le prédicateur termine en demandant aux catholiques : 1° de prier pour les œuvres de presse catholique ; 2° de s'abonner aux journaux catholiques ; 3° au moins de se taire s'ils ne veulent pas encourager ceux qui peinent et se dévouent pour propager les bonnes lectures.

Après la messe, dans une conférence bien suivie, M. l'abbé P. Grondin parla de l'amour du sol et des moyens d'attacher les jeunes gens à la terre.

Dans l'après-midi, M. J. Pratte, gérant de la Caisse Populaire de St-Paul, donna lecture du rapport annuel qui démontra

une fois de plus l'avantage des Caisses Desjardins au point de vue du crédit agricole. La journée se termina par quelques mots de remerciements de M. l'abbé Lavergne à l'adresse des paroissiens qui étaient venus en grand nombre aux réunions de la journée, et à l'adresse de M. le Curé qui avait ménagé cette bonne aubaine à ses paroissiens.

Feu l'abbé B. Demers. — Jeudi après-midi, le 31 juillet, est décédé paisiblement au Pensionnat St-Louis de Gonzague, l'abbé Benjamin Demers, ancien curé de St-Jean-Baptiste de Québec.

L'abbé Benjamin Demers est né le 4 octobre 1848, à Etchemin (St-Romuald), alors attaché à la paroisse de St-Jean-Chrysostome, de Benjamin Demers et de Félicité Carrier. Après un brillant cours d'étude au Séminaire de Québec, il fut ordonné prêtre le 7 décembre 1873, dans la cathédrale de Québec. Il fut successivement vicaire à St-Raymond, en 1873, préfet des Études au Collège de Lévis, en 1874, vicaire à la Pointe-aux-Trembles, en 1875, vicaire à la Baie St-Paul, en 1876, vicaire à St-Denis de Kamouraska, en 1877, chapelain à la Grosse-Isle et vicaire à St-Elzéar de Beauce, en 1878. En 1880 il est nommé à la curé de St-Gilles de Lotbinière ; en 1886, à celle de St-François de Beauce ; en 1892, à celle de St-Louis de Lotbinière, et le 1er juillet 1894, à celle de St-Jean-Baptiste de Québec où il résida onze ans et quinze jours. Depuis le 15 juillet 1905 il était retiré du ministère et demeurait au Pensionnat St-Louis de Gonzague.

Feu l'abbé Demers était un prêtre distingué, plein de tact et de délicatesse pour ses confrères, rempli de zèle pour le salut des âmes que ses supérieurs lui avaient confiées, et qui, dans sa retraite de Saint-Louis de Gonzague, a su occuper ses moments de loisirs à des travaux sérieux et à composer différents ouvrages historiques fort estimés. Mentionnons : "*Notes sur la paroisse de Saint-François de Beauce*"; "*La paroisse de St-Romuald d'Etchemin*"; "*La famille Demers d'Etchemin*"; "*Quelques notes sur la Pointe-aux-Trembles*".

Les funérailles de feu l'abbé Demers ont eu lieu lundi, le 4 août, dans l'église de St-Jean-Baptiste. La translation des restes se fit dimanche soir à 6 heures 30, et fut très imposante. M. l'abbé Laberge, curé de St-Jean-Baptiste fit la levée du corps dans la chapelle ardente du Pensionnat, puis le cortège se mit en marche en passant par les rues Richelieu, D'Auteuil et St-Jean. Un détachement de Zouaves en grande tenue marchait en tête, suivi de la fanfare des cadets de St-Jean-Baptiste ; à la suite du corbillard, venait un nombreux cortège de parents, de prêtres et de laïques. Sur tout le parcours, les paroissiens de St-Jean-

Baptiste formaient deux haies compactes, témoignant ainsi toute l'estime qu'ils avaient pour leur ancien curé.

A l'église, il y eut une nouvelle levée du corps, faite par M. le curé Laberge, puis les membres du clergé récitèrent l'office des morts.

Lundi matin, à 9 heures, Sa Grandeur Mgr Roy chanta le service, assisté de Mgr Pelletier, recteur de l'Université Laval, comme prêtre-assistant, et de MM. les abbés L. Picher, curé de St-Léonard, et A.-A. Vincent, curé du S.-C. de Jésus, comme diacre et sous-diacre.

Au cours du service, des messes basses ont été dites aux autels latéraux par MM. les abbés J.-O.-U. Brunet, curé de St-Lazare, J.-B.-Émile Martin, curé de Ste-Hélène, J.-B.-Émilien Pichette, curé de l'Enfant-Jésus, et I. Caron, missionnaire colonisateur. Autour du catafalque MM. les abbés Z. Lambert, curé de Beauceville, A. Morissette, curé de St-Joseph, O. Cantin, curé de St-Nicolas, R. Lagueux, curé de St-Roch, H.-A. Scott, curé de Ste-Foy, A. Gouin, curé de St-Henri, formaient une garde d'honneur. M. l'abbé Alphonse Gagnon, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

Assistaient au chœur : Mgr Jos. Hallé, préfet apostolique de Hearst, Mgr F.-X. Gosselin, Mgr C.-O. Gagnon, Mgr C. Lemieux, Mgr T.-G. Rouleau, M. le chanoine Laflamme, curé de la Basilique, M. le chanoine A. Marcoux, du Collège de Lévis ; MM. les abbés J.-E. Laberge, curé de St-Jean-Baptiste, P.-M. O'Leary, T. Paquet, du Séminaire de Québec ; R. P. Gauthier, eudiste, R. P. Alexis, capucin, RR. PP. Lemieux et Giroux, rédemptoristes, P. R. Lauzon, O.M.I., de St-Sauveur ; MM. les abbés A.-A. Faucher, curé de St-Charles-de-Bellechasse, A.-E. Maguire, curé de Sillery, J.-E. Houde, W. Caron, Elias Roy, du Collège de Lévis, O. Plante, curé de L'Ange-Gardien, Cyrille Samson, curé de St-Anselme, G. Lemieux, curé de St-Romuald, U. Perron, aumônier des SS. de la Charité, Alp. Têtu, J.-P. Turcotte, curé de St-Bernard, J.-B. Derome, J.-A. Feuiltault, du Pensionnat St-Louis de Gonzague, C. Tessier, aumônier des SS. de la Charité, A. Lapointe, aumônier du Bon-Pasteur, L. Caron, aumônier du Sacré-Cœur, W. Ferland, du Séminaire de Québec, E. Carrier, du Collège de Lévis, E. Dionne, curé de la Pointe-aux-Trembles, T. Lachance, curé de St-Jean Port-Joli, G. Darveau, G. Lemieux, curé de St-Joachim, L.-N. Fiset, curé de Ste-Hénédiène, B.-O. Leclerc, curé de St-Frédéric, J.-A. D'Amours, T. Lamontagne, I. Galarneau, curé de St-Martin, P. Veilleux, curé de Chaudière, H. Déchènes, curé de St-Gérard, O. Cloutier, curé de St-Lambert, R. P. Colmein, des Pères de St-Vincent de Paul, H. McGratty, P.-E. Pelletier, L.-G. Auclair, F.-X. Côté, J. Lachance, Collège de Lévis, A.

Robitaille, A. Maheux et J. Lachance, du Séminaire de Québec, N.-J. Proulx et E. Jobin, de *l'Action Catholique*, U. Boilard et MM. les abbés A. Turmel, J.-J. Dubé, A. Belleau, A. Piché, vicaires à St-Jean-Baptiste.

La dépouille mortelle de feu l'abbé Demers a été inhumée dans le caveau, sous la chapelle de N.-D. de Lourdes, où reposent déjà les corps des abbés Plamondon et Beaudoin, anciens curés de St-Jean-Baptiste.

Chez les Jésuites. — A l'occasion de la fête de saint Ignace, quelques changements se sont faits chez les *Jésuites* de Québec. Le R. P. Garceau, de la Résidence, rue Dauphine, est nommé au Sault-au-Récollet et le R. P. Renaud, de Notre-Dame du Chemin, est remplacé par le R. P. Chossegros.

De retour d'Europe. — Mgr Amédée Gosselin et M. l'abbé P.-B. Garneau, tous deux du Séminaire de Québec, sont revenus d'Europe la semaine dernière, après un séjour de quelques mois à Rome et en France. M. l'abbé Camille Roy, en Europe aussi depuis quelques mois, ne reviendra au pays qu'à la fin du mois d'août.

M. l'abbé Henri Raymond, du Collège de Lévis, qui étudiait à Paris depuis deux ans, est de retour à Québec depuis quelques jours. M. l'abbé Raymond, que ses fortes études ont un peu fatigué, prendra quelques mois de repos avant de se remettre à l'enseignement.

La retraite ecclésiastique. — La première retraite ecclésiastique est commencée depuis dimanche soir dernier, et le prédicateur en est le R. Père Dagnaud, eudiste, curé de la paroisse du Saint-Cœur de Marie.

Aux prières. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. Bernard Martin décédé subitement mardi matin, le 5 août, au presbytère de Ste-Anne de la Pocatière, à l'âge de 72 ans. Le défunt était le père de M. l'abbé Édouard Martin, curé de Ste-Anne de la Pocatière.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant "la Semaine Religieuse" lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

L'ABBÉ BENJAMIN DEMERS

Sur les quatorze prêtres que notre classe a donnés à la sainte Eglise, neuf sont allés rendre compte au Maître de la moisson de leur journée de travail.

Le dernier qui vient de nous dire adieu n'était pas un ouvrier ordinaire, malgré la retraite de quatorze longues années à laquelle l'avait condamné une série toujours croissante d'infirmités, commencée aux années de l'adolescence et qui n'a pu triompher de l'énergie de son caractère et de son amour insatiable du travail.

Ce fut le premier curé de Saint-Romuald, feu Monsieur Pierre-Télesphore Sax, qui discerna le talent et les aspirations du futur lévite et qui, après l'avoir employé comme lecteur à son déjeuner du matin, le fit entrer au Séminaire de Québec. Il y fit des études aussi brillantes que solides, et couronna le tout en gagnant dans le concours de tous les collèges affiliés à l'Université Laval, le prix tant convoité, dit " du Prince de Galles ".

Presque au début de sa carrière sacerdotale, il fut appelé à diriger les études au Collège de Lévis, qui, cette année-là (1875), acquérait par un Acte de la Législature de la Province la responsabilité de son administration économique.

L'abbé Demers ne devait passer qu'une courte année dans cette maison, où venait d'inaugurer un Cours commercial perfectionné son prédécesseur, feu l'abbé Louis Langis, qui, originaire du diocèse de Rimouski, devait y retourner bientôt pour y diriger successivement le Séminaire en qualité de supérieur, puis deux paroisses importantes, et y exercer les fonctions honorables de vicaire général.

Homme d'ordre et d'initiative, il est étonnant ce que l'esprit inventif et actif du jeune Préfet des Études introduisit d'améliorations opportunes dans le détail de l'organisation classique et disciplinaire de la maison, durant les quelque dix mois qu'il s'y dévoua. La besogne et les responsabilités de Directeur des Élèves que lui imposa, vers la moitié de l'année scolaire, le départ inopiné pour l'Europe du titulaire de cette charge, feu l'abbé Placide Beaudet, condamné par la Faculté à chercher un ciel plus clément, ne purent amortir le zèle de l'abbé Demers. Celui qui lui a succédé dans ses fonctions de Préfet des Études est heureux de lui en rendre ici un témoignage reconnaissant.

Le Collège de Lévis, où pourtant l'abbé Demers n'a fait que passer, n'en a pas moins été l'objet de sa générosité, tant par des dons entre vifs qu'en vertu de son testament.

L'abbé Demers, sous des dehors un peu rudes, cachait un cœur d'or et des trésors de bienveillance et même de tendresse pour ceux qui peinent et qui souffrent. Les paroissiens de Saint-

Gilles, de Saint-François de la Beauce et de Saint-Jean-Baptiste de Québec qui ont bénéficié de sa charité n'ont pas oublié les largesses de cette main toujours ouverte au pauvre et à l'indigent.

Ceux à qui il a rompu le pain de l'Évangile ont aussi gardé fidèle souvenance de ce pasteur instruit et zélé, qui leur a prêché à temps et à contre-temps les vérités salutaires de la religion. Sa parole forte et persuasive les a tour à tour éclairés et fortifiés dans la pratique de la vertu, et, nourris de ses instructions substantielles, ils ont senti qu'ils pouvaient rendre de leur foi un compte satisfaisant.

Il se signala aussi comme administrateur, en organisant dans la paroisse S.-Jean-Baptiste cette série de collectes destinées à éteindre la dette de l'église, auxquelles se prêtaient si généreusement les paroissiens, et qui ont facilité l'exécution par ses successeurs de tant de travaux artistiques dont s'embellit la maison de Dieu. En économiste fidèle, il distribuait à ses paroissiens des états de compte périodiques, qui mettaient sous leurs yeux et la preuve de leur générosité et celle de son savoir-faire.

Cette longue période de ministère sacerdotal — trente-deux années de labeurs — dont la moitié dans des paroisses très populeuses, ne fut interrompu par aucune vacance ni par aucun voyage de longue haleine, ni au Canada ni à l'étranger. Dieu sait que le seul courage héroïque dont il était doué ajournait toujours la perspective d'une halte qu'aurait justifiée l'aggravation constante de son état de santé. Vint enfin l'heure où le vaillant ouvrier de la vigne dut céder devant la force majeure et se soumettre aux décrets de la Providence, en renonçant à la vie si active et si pleine qu'il menait depuis son ordination, en 1873. Mais dans sa retraite, il garda toujours vive la flamme de son ardeur. Ces loisirs qu'il n'avait jamais pu goûter jusque là, il devait les consacrer à des lectures, forcément ajournées depuis de longues années, à des recherches historiques et à la publication de monographies, dont la plus importante est l'histoire de sa paroisse natale, Saint-Romuald. Bientôt, nouvelle et pénible épreuve, par suite de la diminution croissante de sa vue, il dut s'interdire à l'avenir toute lecture, même celle si consolante pour le prêtre, du bréviaire, et enfin, sacrifice suprême ! la célébration de la sainte Messe.

A ses maladies de vieille date, s'ajouta bientôt une néphrite chronique, qui lui causa, avec de fréquentes insomnies, les plus cruelles douleurs. Son purgatoire était commencé depuis longtemps : c'était la phase la plus douloureuse qui s'ouvrait et elle devait durer encore plusieurs années. Il y entra avec le calme et la résignation d'un athlète rompu aux tâches les plus ardues. Malgré son isolement et sa réclusion, malgré la monotonie de sa

vie, variée seulement par de rares alternatives de soulagement temporaire, malgré sa privation de toute occupation intellectuelle, le saint prêtre ne se plaignait pas et ne murmurait pas contre les décrets du souverain Maître. Il n'eut qu'une impatience, celle de voir retarder si longtemps l'heure de la délivrance : le *cupio dissolvi et esse cum Christo* de l'Apôtre. Son désir est enfin accompli. La claire vue de Dieu qui est le principe de l'éternelle félicité, il en a goûté une lueur avant-courrière, en attendant que, en réponse à nos prières, il en aie la plénitude.

AMICUS

VARIÉTÉS

LES TROIS ÉTATS DE JACQUES L'AVEUGLE

Nous étions à la campagne depuis une semaine ; c'était au mois de juin ; les fenêtres ouvertes laissaient entrer, dans le salon, tous les parfums du jardin ; Gounod venait de quitter le piano, et, à la musique, avait succédé une de ces intimes causeries sur l'art, où la parole a, dans la bouche de notre ami, le charme d'une de ses mélodies. Je lui racontai alors qu'un paysan aveugle, devenu notre voisin, traversait quelquefois, le soir, pendant l'été, la petite route gazonnée qui sépare sa cabane de notre habitation, venait s'asseoir par terre le long du mur de notre jardin ; et là, pendant tout le temps que nous faisons de la musique, il restait immobile à écouter.

— J'aimerais bien à chanter pour cet homme-là ! s'écria Gounod.

— Vrai ! mon cher ami ? Rien de plus facile. Il est deux heures ; Jacques, c'est son nom, va revenir de son travail pour goûter.

— Comment ! de son travail ? Il travaille ?

— Je le crois bien. Il a trois états.

— Trois états !

— Qui l'occupent presque toute l'année. Je vais l'envoyer chercher, et, en l'attendant, je vous raconterai l'histoire de ses trois états. Ce sera, du même coup, vous raconter l'histoire d'une des créatures les plus singulières que j'aie rencontrées à la campagne ; inculte, poétique, rustique, expansive, éloquente, et qui, précipitée violemment dans les ténèbres de la cécité, a retrouvé son chemin dans ces ténèbres, s'est refait une vie par son infirmité même.

Tel est l'homme, voici le fait :

Vous connaissez, je crois, mon cher ami, le petit village de Noisemont et la plaine qui nous en sépare. Il y a une trentaine d'années, je traversais cette plaine avec un de nos plus chers amis, qui était maire de notre village, M. Desgranges. Tout à coup, le bruit d'une violente explosion nous arrête, nous regardons; à quatre ou cinq cents pas, s'élevait de terre une fumée blanchâtre qui semblait sortir d'une cavité, puis des pierres jetées en l'air, puis des cris horribles, puis, s'élançant de ce trou, un homme qui commence à courir dans la plaine comme un insensé.

Il agitait les bras, poussait des hurlements, tombait, se relevait, disparaissait dans les larges crevasses de la plaine, et reparaisait encore. Épouvantés, nous nous élançons vers lui, tandis que, de l'autre côté de la plaine, du côté de Noisemont, accouraient, en criant, des hommes et des femmes. Nous arrivâmes les premiers près de ce malheureux; sa face avait comme disparu et n'était plus qu'une blessure; son crâne était ouvert, et des torrents de sang ruisselaient sur ses vêtements en lambeaux; à peine l'avions-nous pris dans nos bras, qu'une femme, suivie de vingt paysans, se jette devant lui :

— Jacques ? Jacques ! est-ce toi ?

C'était lui, en effet, c'était son mari, le père de trois enfants, pauvre ouvrier mineur, qui, en faisant sauter une roche avec la poudre, avait reçu toute l'explosion dans le visage, et était aveugle, mutilé, peut-être frappé mortellement.

On le transporta chez lui; le médecin, appelé ordonna de l'envoyer immédiatement à Paris, dans une maison de santé, et de le confier aux soins d'un oculiste. Au bout de six semaines, M. Desgranges m'écrivit :

“ Jacques est revenu. J'irai vous prendre à midi pour l'aller voir.”

Nous arrivons. Je n'oublierai jamais ce spectacle. Jacques était assis sur un escabeau de bois, à côté d'une cheminée sans feu, les yeux couverts d'un bandeau blanc; par terre, dormait un enfant de trois mois; une petite fille de quatre ans jouait dans la cendre; une autre plus âgée grelottait vis-à-vis de lui, et, en face de la cheminée, assise sur le lit défait, les bras pendants, sa femme ! Ce qui se devinait dans ce spectacle était plus terrible encore que ce qui frappait la vue. On sentait que, depuis plusieurs heures peut-être, aucune parole ne s'était prononcée dans cette chambre; la femme ne faisait rien et semblait n'avoir souci de rien faire. Ce n'étaient pas des malheureux, c'étaient des condamnés. Au bruit de nos pas, ils se levèrent, mais sans rien dire.

M. Desgranges et moi, nous n'eûmes que la force de balbutier quelques vagues consolations, et de laisser quelque argent sur la

cheminée, et nous sortîmes, consternés. Le lendemain, les paroles du médecin ajoutèrent encore à nos inquiétudes.

— Il est perdu, nous dit-il ; ses blessures sont guéries ; aucune lésion intérieure ; mais le chagrin l'a pris et le tuera. Il n'est pas seulement désespéré, il est humilié, il se trouve dégradé. Il ne mange plus, il ne dort plus ; il serait mort dans un mois que je n'en serais pas surpris.

Un mois après, il était sauvé et travaillait.

— Par quel miracle ? s'écria Gounod.

— Par un miracle de charité, d'abord...

— Lequel ?

— Demandez-le lui à lui-même, car le voici.

Nous vîmes, en effet, paraître dans l'allée un homme vigoureux, petit de taille, et tâtant avec son bâton le terrain et les arbustes de l'allée, pour s'assurer de son chemin.

— Il est tout seul, me dit Gounod.

— Sa femme l'a conduit jusqu'à la porte, et une fois dans le jardin, il n'a besoin de personne, il connaît sa route.

Nous descendîmes les cinq marches du perron et nous allâmes à lui.

— Jacques, m'écriai-je, voici un de mes amis qui désire vous voir. Et savez-vous pourquoi ?... Pour vous chanter quelque chose... pour vous.

— Pour moi ! pour moi ! s'écria l'aveugle.

— Oui, reprit Gounod en lui pressant la main. Asseyez-vous.

Voilà Gounod au piano, et Jacques assis sur le perron, avec son bâton entre les jambes, et ses yeux, ses yeux éteints, levés vers le ciel. Gounod chanta pendant plus d'une demi-heure, passant de *Faust* et de *Mireille* à *Guillaume Tell* et à la *Flûte enchantée*, et tous ces chants immortels se reflétaient sur le pâle visage de l'aveugle, en émotions à la fois confuses et profondes, en frémissements qui allèrent deux fois jusqu'aux larmes. Quand Gounod se tut, Jacques se leva ; Gounod alla à lui, et l'aveugle, d'une voix tremblante, lui dit :

— Merci, monsieur le chanteur ; depuis une demi-heure je n'ai pas pensé à mon malheur.

Ce remerciement si simple toucha Gounod, qui répondit :

— Eh bien ! mon brave Jacques, voulez-vous me prouver que je vous ai fait plaisir ?

— Oh ! oui ! Monsieur, mais comment ?

— En me racontant de quelle façon et par qui vous êtes sorti du grand désespoir où vous étiez.

— Oh ! bien volontiers ! Monsieur. Vous parler de moi, ce sera vous parler de lui.

— Qui, lui ?

— M. Desgranges. C'est lui qui m'a sauvé ; c'est lui qui m'a guéri le cœur ; c'est lui qui m'a rattrapé à dormir.

— Comment cela ?

— Il y avait deux mois que je n'avais pas dormi ; à peine assoupi, je me réveillais en me disant : *Jacques, tu es aveugle !* Et alors, ma tête allait, allait, comme une enragée !

Ce qui me faisait le plus mal, c'était que je me répétais toujours :

— Tu es inutile aux tiens... tu es *la femme* à la maison, c'est toi qu'on nourrit !...

Mais lui, se fâchant :

— N'est-ce pas vous qui soutenez encore votre famille ? Si vous n'étiez pas aveugle, est-ce qu'on leur aurait donné sept cents francs ?

— C'est vrai, Monsieur Desgranges !

— Si vous n'étiez pas aveugle, est-ce qu'on élèverait vos enfants ?

— C'est vrai, Monsieur Desgranges !

— Si vous n'étiez pas aveugle, est-ce qu'on vous aimerait tous comme on vous aime ?

— C'est vrai, Monsieur Desgranges, c'est vrai !

Et il ajoutait :

— Jacques, le malheur est le plus grand ennemi ou le plus grand ami des hommes ; il y a des gens qu'il rend méchants ; il y en a d'autres qu'il rend meilleurs ; vous, il faut qu'il vous fasse aimer de tout le monde. Il faut que vous soyez si reconnaissant, si affectueux, que quand on voudra dire de quelqu'un qu'il est bon, on dise : bon comme l'aveugle de Noisemont. Cela servira de dot à votre fille...

Voilà comme il me parlait, Monsieur, et ça me donnait du cœur à être malheureux !

Gounod, tout émerveillé de trouver de tels sentiments chez un paysan, désirait fort continuer l'interrogatoire ; mais il hésitait par délicatesse. Je lui fis signe qu'il pouvait poursuivre il reprit :

— Jacques, on me dit que vous travaillez, que vous avez trois états ; comment vous en est venue l'idée ?

— C'est encore lui qui l'a eue. Voilà qu'il arrive un jour et qu'il me dit : " Jacques, il faut vous mettre à travailler." Je lui montre mes pauvres mains brûlées. " C'est égal, je vous ai acheté un fonds de commerce.— Quel fonds donc, Monsieur Desgranges ? — La rivière ! — Voulez-vous que je sois pêcheur ? — Du tout ; porteur d'eau.— Porteur d'eau ! mais des yeux ? — Des yeux ? me dit-il. Quand on en a, on s'en sert ; quand on n'en a pas, on s'en passe ; je vous expliquerai tout à l'heure comment. Allons, allons, vous êtes porteur d'eau.— Mais un

tonneau, Monsieur Desgranges ? — Je vous en donnerai un. — Mais un baquet, Monsieur Desgranges ? — Je l'ai commandé au charron. — Mais des pratiques, Monsieur Desgranges ? — Je vous donne la mienne d'abord. Ainsi, mon garçon, dans trois jours à l'ouvrage, et vous, Madame Jacques, venez !... Et voilà qu'il emmène ma femme, il lui commande des bretelles de cuir, il l'en harnache ; nous étions tous ahuris... Et, au bout de trois jours, nous voilà au tonneau : moi, attelé et tirant ; elle, derrière moi et poussant. Le soir, il nous met une pièce d'argent, en ajoutant : " Jacques, voilà vingt sous que vous avez gagnés aujourd'hui ! Gagnés !... Monsieur, songez donc... gagnés ! Il y avait quinze mois que tout ce que je mangeais, on me le donnait. C'est bien bon de recevoir des bonnes personnes, c'est vrai ; mais le pain que l'on gagne, cela nourrit bien plus ! Et puis, c'était fini... je n'étais plus la femme ! j'étais ouvrier ! Jacques gagnait sa vie !

Une sorte d'exaltation brillait sur sa figure.

— Comment ! lui dit Gounod, votre tonneau suffisait pour vous faire vivre ?

— Pas lui tout seul, Monsieur : j'ai encore un autre état.

— Un autre état ! Lequel ?

— Scieur de bois.

— Scieur de bois ?... c'est impossible !

— Mais si ! M. Desgranges me mettait un tas de bois sous le hangar ; mon bois à gauche, ma scie et ma genouillère devant moi, et une bûche qu'il fallait scier en trois. Je prenais une ficelle, je la coupais grand comme le tiers de la bûche ; voilà une mesure. A chaque trait de scie, je l'essayais, et ça allait : ce qui fait que, maintenant, tout ce qui brûle et tout ce qui se boit dans le village, cela regarde Jacques.

— Sans compter, dis-je à Gounod, qu'il est encore commissionnaire.

— Commissionnaire ! voilà le troisième état, reprit notre ami de plus en plus surpris.

— Oui, Monsieur, répondit Jacques ; quand il y a quelque course à faire à Melun, je mets ma petite fille sur mon dos, et puis en route ! Elle voit pour moi, je marche pour elle ; ceux qui me rencontrent disent : " Voilà un monsieur qui a les yeux placés bien haut." A quoi, je réponds : " C'est pour voir de plus loin." Et, le soir, il y a un peu plus d'argent à la maison.

Mais vous n'avez pas peur de vous heurter contre les pierres ?

— On lève les pieds donc ; et puis je suis habitué, je viens de Noisemont ici tout seul.

— Ah s'écria Gounod, c'est admi !...

Je l'arrêtai vivement, et l'emmenant à l'autre extrémité de la chambre...

— Silence ! lui dis-je tout bas ; pas d'*admirable*. Ne corrompez point, par l'orgueil, la simplicité de cet homme. Regardez-le, voyez comme son visage est tranquille, calme, après ce récit qui vous a ému. Il s'ignore lui-même, ne le gêtez pas.

A ce moment, Jacques, entendant que nous parlions bas, se leva doucement, et, avec une délicate discrétion, dit à son petit garçon, qui était venu le retrouver :

— Allons-nous-en sans faire de bruit.

— Vous partez, Jacques ? Dites donc, du moins, adieu à M. Gounod.

— Adieu, Monsieur Gounod ! Adieu, cher Monsieur Gounod ! reprit Jacques avec son expansion impétueuse, et tout en baisant la main que Gounod lui avait tendue. Quand je serai trop triste, je penserai à vous, mon cher Monsieur Gounod ! Cela me fera du bien, comme quand je pense à M. Desgranges !

Jacques, là-dessus, s'éloigna en agitant son bâton, pour trouver son chemin, et nous continuâmes quelques instants à causer de lui.

— Eh bien ! dis-je à Gounod, vous avais-je trompé en vous annonçant une créature vraiment singulière ? Son malheur lui a servi de guide ! son malheur lui a servi de maître ! Où est le sage qui a monté plus haut que cet humble élève de la cécité ?

ERNEST LEGOUVÉ

LES LIVRES

OACAR HAMEL. *Et faites-le vivre !* I—Nos devoirs. Tract No 3—II—Notre programme. Tract No 7. Québec (Bureaux du Comité régional québécois, 25, rue d'Aiguillon.) Deux brochures de 34 pages chacune. Prix : 10 sous l'unité ; la doz. \$1.00.

Voilà deux tracts de la plus grande utilité pour un membre de l'A. C. J. C. Ce que l'auteur désire nous enseigner dans ses brochures, c'est le moyen de faire vivre un cercle de l'A. C. J. C. Dans le premier tract il trace les devoirs des membres. L'auteur se trouve amené à étudier quatre choses essentielles à la vie d'un cercle : 1° Le bureau de direction ; 2° Le président ; 3° Les membres ; 4° L'aumônier. Le second tract indique comment se servir avec le plus d'efficacité du triple programme de l'A. C. J. C. : piété, étude, action.

Ce sont là de bonnes pages que les lecteurs de *l'Action Catholique* ont pu lire déjà dans la "Voix de la Jeunesse catholique", mais qu'il est bon de relire, si on veut bien s'imprégner de l'esprit de l'A. C. J. C. Nous les conseillons surtout aux aumôniers des cercles ruraux de l'A. C. J. C.

LES
PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le
30 juin 1919 - - - - - \$1,582,231.00

| ANNÉE | SECTIONS | SOCIÉTAIRES | PENSIONS | ACTIF |
|--------------|----------|-------------|----------|--------------|
| | | (Actifs) | | |
| 31 déc 1909 | 45 | 1,830 | 5,205 | \$ 16,461.94 |
| 31 " 1911 | 224 | 14,228 | 30,010 | 170,670.80 |
| 31 " 1913 | 249 | 24,492 | 47,957 | 423,745.31 |
| 31 " 1915 | 455 | 32,155 | 61,468 | 772,695.99 |
| 30 juin 1919 | 591 | 43,276 | 80,574 | 1,582,231.00 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général

Siège Social : Édifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bergery, Québec.

UN BON CONSEIL

Pour contribuer au succès d'une bonne œuvre, tout en épargnant de l'argent, les Fabriques et les Communautés religieuses ne sauraient mieux faire que d'accorder leur patronage à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Elles trouveront là, en plus d'un vin de messe approuvé par l'autorité diocésaine, des hosties confectionnées avec le plus pur froment.

Grandes, 60c. le cent - Petites, \$1.50 le mille

Ainsi que plantes et fleurs naturelles pour ornementation d'antel et décoration d'église.

Tous y trouveront encore des petits "Manuels du Sacré-Cœur de Jésus", publiés avec l'approbation de Son Éminence le cardinal Bégin, pour la modique somme de :

25c. l'unité — \$2.75 la doz — \$20.00 le cent

Une commande est sollicité

HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Tel. 2007.

Avenue du Sacré-Cœur

QUÉBEC, P. Q.

TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

JOBIN & PAQUET

**FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gas, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

FONDÉE AU CANADA EN 1886

TELEPHONE 7173

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "PUREZA"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOUPELORS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, . . . QUEBEC

En vente

L'image du Sacré Cœur de Loublande

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublande.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

Les promesses du Sacré Cœur expliquées, par le R. P. Jos. E. Frechon, Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - - QUEBEC.

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches canadiennes HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET
RESIDENCES



TRAVAIL DU
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-
met aux intéressés
dessins et prix.*



B. LEONARD

53, rue St-Jean
QUÉBEC.

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre Acadou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisios, Bancs d'église, Bancs d'écoles, Valise Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

LES FOURRURES De Chez

HOLT, RENFREW & Co., Limited

SONT LES MEILLEURES

RUE BUADE



QUÉBEC

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES
A QUÉBEC

RIOUX & PETTIGREW

l'honneur de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé

Nous donnons des bas prix pour Thés et Cafés achetés par les
communautés religieuses

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILOU, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hrs.
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-**
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU
et LEVIS RUE EDEN

BANQUES À DOMICILE

Nè pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et aux SUCCURSALES pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.